

Compte rendu du conseil municipal

Séance du mercredi 6 juillet 2011

L'an deux mille onze, le mercredi 6 juillet à dix huit heures, le conseil municipal de Solérieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard HORTAIL.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres votants : 5

Convocation du 02 juillet 2011

Présents : S. BEGAGNON - G. HORTAIL -- M COULOUVRAT

- J L DUCOL - P. JOURDAN

Absents non excusés: A.RIBIERE- L BROCHENY

Absents excusés : O CAUCANAS G. GUICHARD

Secrétaire de séance : P JOURDAN

ORDRE DU JOUR

- 1 - **Approbation** du compte- rendu de la réunion du 27 mai 2011
- **Approbation** du compte- rendu de la réunion du 1er juillet 2011

2- Les délibérations à prendre :

- 2-1 INTERCOMMUNALITE : approbation du périmètre proposé par Mr le Préfet.
- 2-2 Reprise du dossier du PLU de SOLERIEUX.
- 2-3 Désignation des noms des chemins, complément à la délibération 24/2009.
- 2-4 Travaux à la station d'épuration.
- 2-5 Travaux de voirie 2012.

3- Informations du Maire.

- 3-1 Avancement des travaux de la cure.
- 3-2 Demande d'autorisation de stationnement d'un camion pizza.
- 3-3 Représentations au SIEBS.
- 3-4 Risques d'incendie : évaluation des risques avec le chef de corps des pompiers de MONTSEGUR SUR LAUZON.

4- Questions diverses.

1 - Approbations des comptes-rendus de la réunion du 27 mai et du 1 juillet 2011

Tous les conseillers ont reçu par Internet le compte-rendu du conseil municipal ordinaire du 27 mai 2011 ainsi que celui du 1 er juillet.

Le Maire demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation : les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2- Les délibérations à prendre :

2-1 INTERCOMMUNALITE : approbation du périmètre proposé par Mr le Préfet.

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal de la délibération à prendre concernant le périmètre de la future communauté des communes proposé par Monsieur le Préfet.

- Tous les conseillers ont reçu le document de rapport de présentation envoyé par la Préfecture.

Les communautés de communes :

Extrait du document page 8 pour ce qui nous concerne :

A l'extrême sud – ouest du département, est proposée la constitution d'une communauté de communes nouvelle rassemblant les communes ne faisant pas aujourd'hui partie d'un EPCI à fiscalité propre. Cette structure de coopération intercommunale comprendrait **Donzère, La Garde – Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, et Pierrelatte**, ainsi que les **9 communes rassemblées au sein du SIVOM du Tricastin : Clansayes, Saint Paul Trois Châteaux, Solérieux, Saint Restitut, La Baume De Transit, Suze La Rousse, Bouchet, Tulette, et Rochemonde**.

Cette communauté rassemblerait 14 communes d'une population totale de 40 462 habitants. Ce projet apparaît conforme aux objectifs fixés par l'article L.5210 – 1- 1 du CGCT.

Monsieur le Maire fait constater que la commune de Montségur Sur Lauzon n'est pas dans ce périmètre. Montségur est rattachée à la communauté de commune de Grignan.

Monsieur le Maire fait part de son point de vue.

Considérant que le périmètre est fixé d'autorité par le Préfet, inclure Montségur dans le périmètre serait logique.

En effet, des liens très forts unissent nos deux communes.

- Une partie de nos enfants vont à l'école à Montségur.
- Nous partageons avec Montségur et Chamaret le centre de secours.
- Notre point poste le plus proche est à Montségur.
- Montségur fait partie intégrante du canton.
- Le découpage de l'intercommunalité ne doit pas être fait en tenant compte des humeurs de tel ou tel maire, les maires vont passer mais l'intercommunalité restera.
- Il ne faudra pas attendre une révision pour agir.
- Nous n'avons aucun lien avec Malataverne qui éventuellement pourrait être la quinzième commune, (canton de Saint Paul, y compris Montségur, soit 10 communes et Canton de Pierrelatte, soit 4 communes).

Monsieur le Maire fait état du courrier du Maire de **Grignan**, qui préconise une grande Intercommunalité à 25 ou plus, comprenant les Cantons de Saint Paul Trois Châteaux, Pierrelatte, Grignan, et Valréas.

Son conseil va jusqu'à souligner que le rapprochement du canton de Grignan avec la SESAME de Montélimar présenterait aussi une grande pertinence de même qu'un rapprochement avec le Canton de Dieulefit...

Le Conseil municipal de Grignan en n'approuvant pas le périmètre qui est proposé, le Conseil manifeste son attachement à une véritable intercommunalité large, ambitieuse, porteuse de réels progrès....

Le Maire de Solérieux souligne qu'il ne partage pas ce point de vue, car ce raisonnement maximaliste peut, avec des périmètres aussi étendus, créer des sous départements et toutes les conséquences que peuvent en attendre et subir les petites communes.

Monsieur le Maire donne également son sentiment sur le "Oui des plus timide des **Granges Gontardes**, pour l'intercommunalité à 14 :

3 voix pour, 1 contre et 9 abstentions.

Ce qui démontre l'enthousiasme suscité par la proposition de Monsieur le Préfet.

La notion de projet commun, mise souvent en avant par certaines communes pour créer une Intercommunalité est à mon avis un faux prétexte, en 2 ans de discussion à 9, à 10 et à 14, aucun projet sérieux n'a été exprimé.

Mr HORTAIL répète depuis 3 ans, qu'il est important de créer l'Intercommunalité à partir des compétences obligatoires y ajouter de compétences optionnelles d'intérêt communautaire, et de s'accorder sur la fiscalité.

L'intercommunalité devra respecter les petites communes qui devront en tirer un réel bénéfice et non pas un asservissement et un écrasement.

Monsieur le Maire demande à chacun de s'exprimer avant de passer au vote.

Il ressort du débat, au sein du conseil municipal, que le périmètre, tel que le définit Mr le Préfet, ne peut-être approuvé. Le vote est le suivant :

Pour : 0

Contre : 3

Abstention : 2

Toutefois, si la commune de Montségur réintègre l'intercommunalité et que Malataverne en fait également partie, le vote est le suivant :

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 2

Une délibération est prise en ce sens.

2-2 Reprise du dossier du PLU de SOLERIEUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion du 10 juin avec Monsieur Thierry BAUBET et Messieurs Jean – Claude et Jean – Nicolas FAUCHILLE.

Le Compte Rendu de cette réunion a été envoyé par mail aux conseillers.

Monsieur le Maire rappelle son mail du 24 juin envoyé à Monsieur J-N FAUCHILLE et aux conseillers pour bien clarifier la situation actuelle.

En effet : la SELARL BAUBET désire prendre la SEURL FAUCHILLE MOBILIS comme cotraitant.

Par délibération N°5/2010 du 18 janvier 2010, le Conseil avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention établie par la SELARL BAUBET, car elle reprenait les termes et les tarifs de la précédente convention avec le bureau d'étude CROUZET.

- La convention avec la SELARL BAUBET n'ayant pas été signée Monsieur le Maire a donné les raisons dans son mail du 24 juin 2011. Il propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention pour la reprise de PLU sur les bases contractuelles et financières de la convention d'origine (avec le bureau d'étude CROUZET) entre les bureaux d'études : SELARL BAUBET et comme cotraitant, EURL FAUCHILLE MOBILIS d'une part et la Mairie de SOLERIEUX d'autre part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte et vote à l'unanimité pour L'association de SELARL BAUBET et EURL FAUCHILLE MOBILIS et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Une délibération est prise en ce sens.

2-3 Désignation des noms des chemins, complément à la délibération 24/2009.

Le service des Impôts de Montélimar nous signale que les voies de la commune :

- Chemin Saint Raphaël
- Allée Longues terres

n'ont pas été prises en compte dans la délibération N°24/2009 portant sur la désignation des noms des rues et chemins de la commune. Il y a lieu de compléter cette liste officiellement par délibération.

Monsieur le Maire propose la prise en compte de ces désignations.

Le Conseil accepte de nommer et numéroter le complément des chemins de la commune tels que définis sur les plans annexés, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux services de la poste, de secours et aux habitants de la commune, (ce sera fait par Internet et par affichage).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte et vote à l'unanimité pour cette proposition.

Une délibération est prise en ce sens

2-4 Travaux à la station d'épuration.

Lors de la réunion du 08/04/2011 Monsieur le Maire avait proposé des travaux à la station d'épuration suite aux effondrements de la tête et de la buse de rejet.

“Cette station est vétuste”.

Le Conseil avait délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à demander au Conseil Général une subvention maximale pour réaliser ces travaux estimés à 7000€ environ. Le document de délibération n'ayant pas été effectuée, il y a lieu de l'établir et le faire enregistrer par la Préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte et vote à l'unanimité pour cette proposition. Une délibération est prise en ce sens.

2-5 Travaux de voirie 2012.

Le 15 septembre la liste de travaux envisagés puis retenus par le Conseil pour l'année 2012, devra être présentée au Conseil Général pour examen par la commission départementale. La commune doit présenter pour chaque affaire un dossier complet comprenant devis et délibération.

Chaque année des travaux de voirie sont réalisés pour l'amélioration et l'entretien des chemins communaux.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser les travaux de voirie suivants :

- Chemin de Provence : scarification et traitement pour application d'un enduit bicouche
- Chemin de la Billotte (côté des Patras) : scarification et traitement pour application d'un enduit bicouche.
- Emploi à l'émulsion pour le bouchage des trous et reprise bicouche sur les bas côtés
- Enrobé pour la reprise des nids de poule.

Montant estimé à 18 000€ HT.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce programme et de le compléter si besoin.

Un appel d'offre et un MAPA seront établis, avant le 15 septembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte et vote à l'unanimité pour cette proposition. Une délibération est prise en ce sens

3-Les informations du Maire :

3-1 Avancement des travaux de la cure.

- Les travaux du gros œuvre ont repris après 3 semaines d'interruption par convenance avec Suze Bâtiment mais aussi pour traiter, par le BE puis par SOCOTEC, les reprises en sous œuvre sous les parties de la Cure sans fondations.

Les anciens WC publics sont détruits et les ouvertures à l'intérieur sont réalisées.

Les travaux sur la partie neuve vont commencer début juillet.

Les problèmes de coordination entre les différentes entreprises vont commencer.

3-2 Demande d'autorisation de stationnement d'un camion pizza.

Monsieur HERAUD Sébastien et Mademoiselle ISAMBERT Charlene demandent à la Mairie un emplacement et une autorisation de stationnement pour un camion pizza : ce serait le mercredi de 18h 00 à 21h00. Il y a lieu de donner une autorisation et de fixer un emplacement (sur la place du village demande formulée).

- Fixer les tarifs
- Voir la possibilité d'un raccordement à une prise électrique pour éviter le groupe électrogène.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.
Le conseil est pour, à l'unanimité.

3-3 Représentations au SIEBS.

Compte tenu de sa charge de travail Monsieur le Maire ne désire plus siéger au SIEBS et demande à être remplacé.

Mr M. COULOUVRAT remplacera Mr HORTAIL.

3-4 Risques d'incendie : évaluation des risques avec le chef de corps des pompiers de MONTSEGUR SUR LAUZON.

Monsieur le Maire a demandé au chef de corps des Sapeurs Pompiers de Monséгур une évaluation des risques sur les parties boisées de la commune et notamment au quartier St Michel suite aux coupes de bois.

Cette demande a été transmise à sa hiérarchie. Propriétaires et riverains seront associés à la visite et à l'analyse. La réunion et la visite sont programmées le jeudi 7 juillet à 10h00.

3-5 Tourne à gauche de St Andrieux.

Suite à la contestation d'un propriétaire pour l'expropriation de 143 m², le Juge des expropriations est venu sur place le 21 avril. Son jugement a été rendu en faveur du Conseil Général. Les travaux seront réalisés à l'automne.

3-6 Aménagement du croisement chemin du Lauzon et RD 341.

Ce croisement avec la route de Baume de Transit sera modifié par le Conseil Général avant la fin de l'année pour améliorer la sécurité.

3-7 Déneigement.

Lors de la tournée Cantonale le 29 juin le Conseil Général nous a informés que les communes ne recevraient plus de subventions pour le déneigement des chemins communaux. L'entretien des départementales sont, bien entendu, à charge du Conseil Général.

3-8 Demande d'autorisation de transmission des plans d'urbanisme.

La DDT26 a contacté le SIVOM pour obtenir les plans POS et PLU des communes au format SIG. Ces documents leur seraient utiles pour les instructions des permis de construire.

Le conseil est pour, à l'unanimité.

Séance levée à 20h

Signature du compte rendu par les conseillers présents

BEGAGANON Simone

HORTAIL Gérard

DUCOL Jean Louis

COULOUVRAT Michel

JOURDAN Patrick